

Le peuple s'assemble le dant les publications ont été
faites & affichées dans l'Assemblée Communale le dimanche
vingt six d'octobre dernier & d'après le Procès Verbal
de l'un de nous.

aucune opposition à ce mariage ne s'étant présentée
signifiée, nous avons dû à leur réquisition, après avoir
donné lecture de l'article du premier Article mentionné
de la Chapitre Ier du titre de Code Civil intitulé du
mariage nous avons demandé aux futurs époux & à
la future épouse, s'ils consentent à prendre pour
mar le jeune homme, le Mariage d'eux ayant répon-
du affirmativement, De l'autre côté nous
de la loi que Joseph Louis Carpentier & Marie
Marguerite Noel sont unis par le mariage, & de
l'autre côté nous avons écrit avec la présence de
absolument présents attestations âgé de quarante trois
ans, de Gabriel Noel, tisserand, âgé de vingt trois
ans, de Benjamin Carpentier, tisserand âgé de
vingt quatre ans & de François Grégoire, Maître
d'École, âgé de vingt deux ans, tous demeurant
au dit Etat, les quels après qu'il leur en a été
donné lecture, ont avec nous signé & les parties
Contractantes ainsi que leurs pères, Exemple
l'époux, l'épouse & le père de l'époux qui ont
seul ou savoir.

un notaire royal.

J. Noel



J. Noel
Louis Noel Carpentier

